

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° ST 99.054

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN 1999

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : EGLISE NOTRE-DAME : VOILES BETON ARME DE LA FACADE NORD
DEMANDE DE SUBVENTIONS

VOTE : UNANIMITE

Les travaux de réhabilitation des voiles béton armé de la façade SUD qui constituaient une deuxième tranche de rénovation de l'Eglise Notre-Dame (après la restauration du clocher) ont été réalisés en 1998.

Afin de poursuivre la restauration de cet édifice, par la réfection des bétons des voiles de la façade NORD pour un coût estimé à 4.000.000 Francs TTC environ, il s'avère nécessaire de solliciter l'Etat et le Conseil Général pour l'obtention de subventions aux taux maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'Etat et du Conseil Général pour la 3ème tranche de réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame de ROYAN (voiles béton armé uniquement de la façade nord) estimée à 4.000.000 Frs TTC environ.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS